
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 23 avril 2025 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Émilie Thuillier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Gracia Kasoki Katahwa, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
M. Alex Norris, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Nadia Bastien, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Mme Brigitte Grandmaison, Directrice générale adjointe - Services de proximité
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE25 0602

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 23 avril 2025, en y retirant les points 12.001 à 12.009, 20.015 et 20.021, et en y ajoutant le point 51.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE25 0603

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder aux firmes suivantes désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une période s'échelonnant de 2025 à 2028, les commandes pour la fourniture et plantation d'arbres, ainsi que l'arrosage et l'entretien, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20779;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.)	Lot 1 : 967 arbres	1 425 957,03 \$
Pépinière Jardin 2000 inc.	Lot 2 : 416 arbres	619 386,42 \$
Pépinière Jardin 2000 inc.	Lot 3 : 570 arbres	841 923,41 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 288 726,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 433 090,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.) et Pépinière Jardin 2000 inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1255756001

CE25 0604

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à la firme 130132 Canada inc. (Larochelle Électrique), plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots 1, 3 et 4, les contrats pour le remplacement de système CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) pour trois bâtiments de la Ville de Montréal, aux prix de ses soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20822;

<u>Lot</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
1	226 454,76 \$
3	209 663,81 \$
4	156 687,93 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 118 561,30 \$, taxes incluses, (lot 1 : 45 290,95 \$ + lot 3 : 41 932,76 \$ + lot 4 : 31 337,59 \$), à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1257157005

CE25 0605

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Pépinière Jardin 2000 inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la manutention et la livraison d'arbres de la pépinière de la Ville de Montréal en 2025 et 2026, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 480 595,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20894;
- 2- d'autoriser une dépense de 19 223,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1250039001

CE25 0606

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, pour une durée de 24 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des produits sanitaires, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20821;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Superior Sany Solutions une division d'Imperial Dade Canada inc.	1	2 989 048,55 \$
Superior Sany Solutions une division d'Imperial Dade Canada inc.	2	685 757,98 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 551 222,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Superior Sany Solutions une division d'Imperial Dade Canada inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1254338001

CE25 0607

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention avec l'organisme à but non lucratif Placement potentiel inc. pour des services d'entretien sanitaire du Stade de soccer de Montréal, d'une durée de 20 mois;
- 2- d'autoriser à cet effet une dépense maximale de 242 915,70 \$, exempt de taxes;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1255978004

CE25 0608

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Ménage Pro-Tech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services de nettoyage du stationnement situé au 4000, rue Éthel, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 170 082,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20892;
- 2- d'autoriser une dépense de 34 016,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1257157007

CE25 0609

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Ménage Pro-Tech inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, les contrats pour les services d'entretien sanitaire et de grand ménage de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de 36 mois, aux prix de ses soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20852;

Lot	Montant (Taxes incluses)
1	382 274,21 \$
2	293 233,39 \$
3	394 447,03 \$
4	296 235,81 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 273 238,10 \$, taxes incluses, (lot 1 : 76 454,85 \$ + lot 2 : 58 646,68 \$ + lot 3 : 78 889,41 \$ + lot 4 : 59 247,16 \$), à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1257157006

CE25 0610

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, et d'autoriser une dépense additionnelle de 13 018 396,61 \$, taxes incluses, pour les services de déneigement clé en main pour les arrondissements de Lachine, du Plateau-Mont-Royal et du Sud-Ouest, dans le cadre des contrats accordés aux firmes ci-après désignées (CM21 0775), majorant ainsi le montant total des contrats de 56 745 574,09 \$ à 69 763 970,70 \$, taxes incluses;

Contrat (Lot)	Adjudicataire	Montants Sans contingences et variation de quantités (taxes incluses)
LAC-102-2125	Pavages d'Amour inc.	1 100 482,04 \$
LAC-104-2125	Marina matériaux et équipements	1 046 375,87 \$
PMR-101-2125	Les Entreprises Michaudville inc.	3 147 946,34 \$
PMR-102-2125	Les Entreprises Michaudville inc.	3 145 801,61 \$
S-O-103-2125	9055-0344 Québec inc. (DM Choquette)	2 550 305,72 \$
S-O-104-2125	Les Entreprises Canbec Construction inc.	2 027 485,03 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 650 919,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 952 759,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1259445004

CE25 0611

La conseillère Caroline Bourgeois déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, et d'autoriser une dépense additionnelle de 3 187 819,81 \$, taxes incluses, pour le service de transport de la neige des arrondissements de Montréal-Nord et du Sud-Ouest, dans le cadre des contrats accordés aux firmes ci-après désignées (CM23 0921), majorant ainsi le montant total des contrats de 7 408 105,99 \$ à 10 595 925,84 \$, taxes incluses;

Contrat (Lot)	Adjudicataire	Montants Sans contingences et variation de quantités (taxes incluses)
MTN-205-2325	Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.)	888 894,72 \$
MTN-207-2325	Déneigement Cyrbault inc.	1 238 625,68 \$
S-O-201-2325	Transport H. Cordeau inc.	1 060 299,45 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 159 390,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 478 172,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1259445005

CE25 0612

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, les commandes pour la fourniture de souffleuses à neige détachables de type ruban et turbine d'une capacité nominale de 3500 tonnes/heure pour usage avec chargeuses sur roues, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20723;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
J.A. Larue inc.	Lot 1 - Fourniture de souffleuse à neige détachable de type ruban et turbine, selon le devis 825A24A11. Livraison au plus tard le 1 ^{er} novembre 2025.	3 565 517,32 \$
J.A. Larue inc.	Lot 2 - Fourniture de souffleuse à neige détachable de type ruban et turbine, selon le devis 825A24A11. Livraison au plus tard le 1 ^{er} novembre 2026.	3 655 197,82 \$
J.A. Larue inc.	Lot 3 - Fourniture de souffleuse à neige détachable de type ruban et turbine, selon le devis 825A24A11. Livraison au plus tard le 1 ^{er} novembre 2027.	3 774 771,82 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 549 774,35 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de J.A. Larue inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1257567009

CE25 0613

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 33 657,37 \$, taxes incluses, pour des travaux sur le réseau câblé de Vidéotron Ltée, dans le cadre du projet d'enfouissement Laurentien-Lachapelle (CM20 0053), majorant ainsi le montant total du contrat de 539 987,89 \$ à 573 645,26 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président (par intérim) de la Commission des services électriques de Montréal à signer les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1250025002

CE25 0614

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, BHS Composites inc, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fabrication et l'acquisition de boîtiers de protection sphériques en matériaux composites et pièces, pour le parc Frédéric-Back, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 785 603,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20842;
- 2- d'autoriser une dépense de 267 840,54 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de BHS Composites inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1258196001

CE25 0615

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, et d'autoriser une dépense additionnelle de 76 987,26 \$, taxes incluses, pour les services de remorquage dans le cadre des opérations de déneigement pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du contrat accordé à MJ Contach (DA245382003), majorant ainsi le montant total du contrat de 76 987,26 \$ à 153 974,52 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 3 849,36 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 11 548,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1259445006

CE25 0616

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Partenariat du Quartier des spectacles, pour la réalisation d'activités au pavillon de l'Esplanade Tranquille, du 1^{er} janvier au 30 avril 2025, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 116 400 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service;
- 2- d'approuver un projet de convention à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1248781009

CE25 0617

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Saint-Léonard (PCPR et PRCPR 2025), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 721 566,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 519407;
- 2- d'autoriser une dépense de 772 156,62 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 479 675,70 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Pavages Métropolitain inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1257231025

CE25 0618

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Demix Construction, une Division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 414 074,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 519402;
- 2- d'autoriser une dépense de 641 407,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 447 712,65 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Demix Construction, une Division de Groupe CRH Canada inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1257231024

CE25 0619

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, d'Anjou et de Montréal-Nord, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 376 489,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 519403;
- 2- d'autoriser une dépense de 737 648,96 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 442 998,68 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Pavages Métropolitain inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1257231026

CE25 0620

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réfection des tourelles C et D du bâtiment administratif du Jardin botanique, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 653 063,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IM-PR-24-0019-TRVTOUR-V1;
- 2- d'autoriser une dépense de 697 959,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 186 122,54 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de St-Denis Thompson inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1256534001

CE25 0621

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Les entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de voirie dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Saint-Laurent, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Pierrefonds-Roxboro, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 12 769 389,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 519404;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 276 938,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 704 271,01 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les entrepreneurs Bucaro inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1257231030

CE25 0622

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc, plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de mise en place d'une station de surveillance de la qualité de l'air en bordure de l'A-13 Nord, (Station Near Road), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 178 153,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 516702;

- 2- d'autoriser une dépense de 21 378,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'entente avec Hydro Québec, et d'autoriser une dépense maximale de 121 878,27 \$, taxes incluses, pour les travaux d'alimentation électrique (branchement aéro-souterrain qui alimente le coffret de la station de surveillance de la qualité de l'air en bordure de l'A-13 Nord) et pour les travaux de voirie sur le boulevard Pitfield nécessaires à l'alimentation électrique de la nouvelle station;
- 2- d'autoriser une dépense de 14 625,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1250038001

CE25 0623

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Bouthillette Parizeau inc. et Pluriel Architecture et Science du Bâtiment inc., regroupement de firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour des services professionnels en ingénierie et architecture pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux du projet de décarbonation de la Cavalerie du Service police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 402 151,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20787;
- 2- d'autoriser une dépense de 60 322,74 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 80 430,32 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement des firmes Bouthillette Parizeau inc., Pluriel Architecture et Science du Bâtiment inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1255413001

CE25 0624

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'exercer l'option de prolongation pour une période 12 mois, sans dépense additionnelle, de deux ententes-cadres pour les services professionnels en architecture et en ingénierie dans le cadre des contrats accordés aux firmes Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C (lot 1 - 1481590) et Groupe Marchand architecture et design inc. (CG21 0276).

Adopté à l'unanimité.

20.024 1255110001

CE25 0625

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'abroger la résolution CE14 1828 du 26 novembre 2014;
- 2- d'approuver l'offre de financement de la Fédération des caisses Desjardins datée du 28 mars 2025 déterminant les termes et conditions d'un crédit d'exploitation à demande d'un montant maximum de 85 000 000 \$ aux seules fins d'effectuer des emprunts temporaires conformément à l'article 120 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, C. c-11.4) (la « Convention de crédit »);
- 3- d'autoriser la trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière à signer la convention de crédit;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1244164002

CE25 0626

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver rétroactivement le renouvellement de l'entente entre le Ministère de la Sécurité publique et le Service de police de la Ville de Montréal pour le maintien des effectifs spécialisés afin de soutenir la section spécialisée en violence conjugale pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2026;
- 2- d'autoriser la réception d'une contribution financière maximale de 2 320 000 \$, soit 1 160 000 \$ par année pour la même période;
- 3- d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2025 de 1 160 000 \$ ainsi qu'un ajustement de la base budgétaire selon les informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1256716002

CE25 0627

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention de commandite entre la Ville de Montréal et PAPP International, pour une durée de cinq ans, pour le livre jeunesse « Je découvre l'Espace avec le Petit Prince ».

Adopté à l'unanimité.

20.027 1255715002

CE25 0628

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Ex aequo, pour une période de cinq ans à compter du 1^e juillet 2025, un local au 3^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 2 009 pieds carrés, à des fins communautaires, pour un loyer total de 156 031,68 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de modification du bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1258682002

CE25 0629

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Danse Cité inc., pour une période d'un an et trois mois à compter du 1^{er} mai 2025, les locaux 426, 426-B et 420-B au 4^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 1 028,49 pieds carrés, à des fins administratives, pour un loyer total de 19 462,08 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification du bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1258682006

CE25 0630

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier aux organismes ci-après désignés, pour un montant total de 350 500 \$ dans le cadre du Fonds de soutien aux marchés et vitrines culturels et créatifs 2025;

Nom légal de l'organisme	Nom de l'événement	Montant recommandé
Antenne Créative	HUB Montréal	\$ 25 000
Association des galeries d'art contemporain (AGAC)	Plural foire d'art contemporain 2025	\$ 40 000
Association nationale des éditeurs de livres (ANEL)	Rendez-vous 2025 - le programme de fellowship de Québec Édition	\$ 27 000
Cinémathèque québécoise	Congrès annuel de la Fédération Internationale des Archives de Films 2025	\$ 38 000
Conseil des métiers d'art du Québec	Salon des métiers d'art du Québec à Montréal	\$ 35 000
Coopérative La Guilde du jeu vidéo du Québec	Sommet international du jeu de Montréal (MIGS) 2025	\$ 25 000
Festival Montréal Mondial	Mondial Montréal 2025	\$ 28 500
La danse sur les routes du Québec	Parcours Danse 2025	\$ 42 250
L'Organisme SCHÉMA	SOUK	\$ 16 050
M POUR MONTRÉAL	M pour Montréal 2025	\$ 33 000
MUTEK	Village Numérique	\$ 40 700

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1256370005

CE25 0631

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'addenda 1 modifiant la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et l'organisme à but non lucratif Fondation Les Petits Rois;
- 2- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer la cession de rang de l'hypothèque de 1^{er} rang de la Ville de Montréal créée aux termes de l'acte hypothécaire publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 27 297 510 en faveur de la Banque Toronto-Dominion conformément à l'acte de cession de rang joint au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1253956001

CE25 0632

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 555 369 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqués en regard de chacun d'eux;

Organisme	Projet	Montant
Amis du Champ des possibles	Frais-tival	17 000 \$
Centre d'écologie urbaine	L'urbanisme participatif pour le climat : outiller les communautés montréalaises pour une gestion durable des eaux de pluie	32 981 \$
Conseil régional de l'environnement de Montréal	La trame verte et bleue active comme élément structurant des secteurs d'opportunité	50 000 \$
Éco-pivot	Brigade éco-connexions	40 226 \$
Écoscéno	Réduction des matières résiduelles du milieu de l'audiovisuel	50 000 \$
Équiterre	La santé planétaire au menu des institutions de Montréal	50 000 \$
Forêt d'Arden, Coopérative de solidarité	Écolabs	49 932 \$
Milieu de vie Masson village	Un îlot pour la biodiversité	3 000 \$
Excellence industrielle Saint-Laurent (Moba)	À l'école, à pied ou à vélo, je suis capable!	41 000 \$
Parcours Âme	« Verdir l'Est » – Un engagement pour des milieux de vie plus résilients et durables	22 000 \$
Parole d'Exclues	Espace Lapierre: un milieu de vie vert et solidaire revitalisé	50 000 \$
Solidarité Mercier-Est	Parcours-Jardins de Mercier-Est	50 000 \$
Théâtre du Renard	Nos territoires enracinés	45 000 \$
VertCité	Repair café-St-Laurent	42 000 \$
VertCité	Les jardins de la résilience	12 230 \$
Total des octrois		555369 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CE25 0633

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 100 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Liste des projets financés (2025-2026)			
Numéro	Organisme / École	Projet et période	Montant accordé
1	Éco de la Pointe-aux-Prairies	Écoles nourricières – semer la résilience par l'agriculture urbaine dans deux écoles primaires et une école secondaire dans les arrondissements d'Anjou et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (avril 2025 - décembre 2025)	35 800 \$
2	École Eulalie-Durocher	Jardins d'Eulalie: Activité d'éducation et installation d'un jardin pédagogique dans une école secondaire dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (mai 2025-octobre 2025)	2 200 \$
3	École St-Jean-Baptiste de la Salle	Soleil, Jardin et Beaux Légumes: Activité d'éducation et installation d'un jardin pédagogique dans une école primaire dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (mai 2025-octobre 2025)	4 900 \$
4	Outremont en famille	Agriculture à l'année à Outremont: Activités pédagogiques et installations de jardins hydroponiques dans trois écoles de l'arrondissement d'Outremont (mai 2025 - décembre 2026).	19 530 \$
5	École Cardinal-Léger	Le jardin du village: Activité d'éducation et installation d'un jardin pédagogique dans une école primaire dans l'arrondissement de Saint-Laurent (mai 2025 -octobre 2025).	1 270 \$
6	École primaire Nouvelle-Querbes	Le coin des enfants: Activité d'éducation et installation d'un jardin en permaculture dans une cour d'école primaire dans l'arrondissement d'Outremont (mai 2025 - décembre 2025)	13 300 \$
7	Réseau Alimentaire de l'Est de Montréal	Les Racines de Saint-Léonard: Activités pédagogiques et installations de jardins dans deux écoles primaires dans l'arrondissement de Saint-Léonard (mai 2025 - décembre 2026)	23 000 \$
Total			100 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CE25 0634

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'offrir au conseil d'arrondissement du Sud-Ouest de prendre en charge l'acquisition de certains immeubles stratégiques pour des fins locales, pour une période de deux ans, conformément à l'article 85, premier alinéa, de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.001 1255950001

CE25 0635

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'inscription des parcs Angrignon, du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne au Répertoire des milieux naturels protégés et contributifs à la biodiversité de l'agglomération de Montréal;
- 2- de prendre connaissance du bilan 2024 des superficies des sites inscrits et provisoires.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1258165001

CE25 0636

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal

d'adopter une résolution interdisant le sifflet des trains à l'approche du passage à niveau De L'Épée, conformément à l'article 23.1 de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1257596001

CE25 0637

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de confirmer la liste des projets désignés lauréats à l'issue du vote citoyen tenu dans le cadre de la troisième édition du budget participatif de Montréal, à réaliser par les unités d'affaires concernées.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1257188001

CE25 0638

Vu la résolution CA25 13 0076 du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard en date du 7 avril 2025;

Il est

RÉSOLU :

de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2025, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Saint-Léonard, d'une aide financière de 50 000 \$ en provenance du Secrétariat à la jeunesse du gouvernement du Québec, dans le cadre du Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.005 1253574002

CE25 0639

Vu la résolution CA25 09 0089 du conseil d'arrondissement d'Achatsic-Cartierville en date du 7 avril 2025;

Il est

RÉSOLU :

de modifier le budget de la Ville pour l'année 2025 afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement d'Achatsic-Cartierville, d'une contribution financière de 49 500 \$ provenant de Sport et loisir de l'île de Montréal, dans le cadre du programme « circonflexe », conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.006 1256418002

CE25 0640

Vu la résolution CA25 19 0079 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 1^{er} avril 2025;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville de Montréal afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Lachine, d'une subvention d'un montant total de 5 000 \$ dans le cadre du Programme de subventions et de contributions de catégorie générale de Parcs Canada, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);
- 2- d'autoriser l'augmentation de la dotation du budget de 2025 de l'arrondissement de Lachine d'un montant additionnel de 5 000 \$ à la suite de l'encaissement de ce montant;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1256901003

CE25 0641

Vu la résolution CA25 19 0066 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 1^{er} avril 2025;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville de Montréal afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Lachine, d'une subvention d'un montant total de 23 484,87 \$, taxes incluses si applicable, du ministère des Transports et de la Mobilité durable, dans le cadre des travaux d'entretien des surfaces gazonnées des autoroutes 20 et 13 et de la route 138, dans la limite de l'arrondissement de Lachine, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);
- 2- d'autoriser l'augmentation de la dotation du budget de 2025 de l'arrondissement de Lachine d'un montant additionnel de 23 484,87 \$, taxes incluses si applicable, à la suite de l'encaissement de ce montant;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1259645001

CE25 0642

Vu la résolution CA25 27 0074 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve en date du 7 avril 2025;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire au montant de 557,25 \$, net de taxes, en provenance du budget de fonctionnement de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve vers le budget du Service des technologies de l'information pour les années 2025 et 2026 afin d'acquérir une licence Teams Pro;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1257562002

CE25 0643

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement de crédits à l'arrondissement de Saint-Laurent de 1 423 669,49 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection des installations aquatiques et du chalet du parc de Saint-Laurent, provenant du programme de protection des bâtiments de compétence locale.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1250069001

CE25 0644

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement de crédits à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au montant de 2 738 698 \$, taxes incluses, provenant du Programme de transition écologique pour le parc immobilier, pour les travaux de décarbonation et de toiture du Centre du Plateau situé au 2275, boul. Saint-Joseph Est.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1255636001

CE25 0645

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver l'entente relative à l'indemnité complète et finale à verser à la firme 4034953 Canada inc. (aujourd'hui connue sous le nom Gestion A.P. Leblanc inc.), à titre de propriétaire, à la suite de l'expropriation pour une servitude temporaire de construction d'une parcelle du lot 2 214 753 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre du projet SRB Pie-IX;
- 2- d'abandonner l'expropriation de la parcelle ABCDA (à acquérir) apparaissant au Plan P-148 St-Michel (CM17 0586);
- 3- de mandater le Service des affaires juridiques à préparer et à signer l'ensemble des documents nécessaires pour finaliser l'entente intervenue incluant notamment, mais non exclusivement, de présenter une demande d'autorisation au Tribunal administratif du Québec (TAQ) pour abandonner l'expropriation entreprise concernant la parcelle ABCDA;
- 4- d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à M^e Louise Boutin du Service des affaires juridiques, un chèque pour le résidu de l'indemnité complète et finale, relativement à la parcelle expropriée à ce jour, au montant de 6 902,72 \$, en capital, intérêts et frais, et rédigé à l'ordre de Gestion A.P. Leblanc inc.;
- 5- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1250059001

CE25 0646

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, ci-dessous, les nominations des récipiendaires 2025 de l'Ordre de Montréal :

- Guy Cormier, commandeur;
- Florence Junca-Adenot, commandeure;
- Michèle Rouleau, commandeure;

- Daniel Arbour, officier;
- Fabienne Colas, officière;
- Laurent Duvernay-Tardif, officier;
- Josh Freed, officier;
- Vickie Joseph, officière;
- Jacques Primeau, officier;

- Francine Bernier, chevalière;
- Daniel Bichet, chevalier;
- Raymond Damblant, chevalier;
- Isabelle Ducharme, chevalière;
- Pierre-Yves Lévesque, chevalier;
- Laurent Mottron, chevalier;
- Jeannine Gagné, chevalière;
- Benoît Tousignant, chevalier.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1258816001

CE25 0647

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'édicter, en vertu de l'article 139 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (24-044), l'ordonnance numéro 8 jointe au présent dossier décisionnel, dans le cadre du Congrès annuel 2025 de l'organisme ISBER - International Society for Biological and Environmental Repositories, pour :
 - offrir une réduction de 15% sur les droits d'entrée individuels au Biodôme, à l'Insectarium, au Jardin botanique et au Planétarium, prévus au paragraphe 1° de l'article 34 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (24-044) aux participants du congrès du 10 au 18 mai 2025, en utilisant le code promotionnel qui leur sera fourni pour l'achat de billets en ligne;
 - autoriser l'accès à titre gratuit au Biodôme et à l'Insectarium le 12 mai 2025 pour une visite de groupe composé d'un maximum de 56 participants.
- 2- d'édicter, en vertu de l'article 91 du Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2025) (RCG 24-039), l'ordonnance numéro 1 jointe au présent dossier décisionnel, dans le cadre du Congrès annuel 2025 de l'organisme ISBER - International Society for Biological and Environmental Repositories, pour offrir une réduction de 15% sur les droits d'entrée individuels à la Biosphère, prévus au paragraphe 1° de l'article 18 du Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2025) (RCG 24-039), aux participants du congrès, du 10 au 18 mai 2025, en utilisant le code promotionnel qui leur sera fourni pour l'achat de billets en ligne.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1256744001

CE25 0648

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 139 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (24-044), l'ordonnance numéro 9 jointe au présent dossier décisionnel, ayant pour objet d'accorder une gratuité à Centraide du Grand Montréal pour l'utilisation des installations du stade de soccer de Montréal (SSM), dans le cadre de la 5^e édition du tournoi de soccer Techaide le 30 mai 2025 de 8 h 00 à 16 h 00.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1259615001

CE25 0649

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ pour le financement du réaménagement de la rue Jean-Talon Est (entre la 22^e avenue et le premier feu à l'est du boulevard Langelier) et de l'aménagement d'espaces publics limitrophes à la rue faisant partie intégrante du projet », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1251019001

CE25 0650

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ pour le financement de travaux de planage et de revêtement sur le réseau local », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1257231041

CE25 0651

Vu la résolution CA25 26 0060 du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en date du 10 mars 2025;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation des parties de bâtiment situées au 5450, rue Fullum, aux fins de l'exercice de l'usage « lieu de retour », en vue de permettre l'établissement et le maintien des installations requises pour assurer le retour des contenants consignés », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1259944001

CE25 0652

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 70 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (24-044), l'ordonnance numéro 10 jointe au présent dossier décisionnel, relative aux tarifs de location des espaces de l'Escale circulaire, située au 505, boulevard de Maisonneuve Est.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1255629001

CE25 0653

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 139 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (24-044), l'ordonnance numéro 11 jointe au présent dossier décisionnel, afin d'autoriser l'accès gratuit au Planétarium le mardi 6 mai 2025 à partir de 18 h dans le cadre du Congrès annuel de l'ACFAS.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1255715001

CE25 0654

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement R-2024-190, adopté le 11 mars 2025 par le conseil municipal de la Ville de Dollard-des-Ormeaux;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Dollard-des-Ormeaux.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1258986001

CE25 0655

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement R-2025-199, adopté le 11 mars 2025 par le conseil municipal de la Ville de Dollard-des-Ormeaux;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Dollard-des-Ormeaux.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1258986002

CE25 0656

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal de la résolution 2025-225, adoptée le 1^{er} avril 2025 par le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Pointe-Claire.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1258986003

CE25 0657

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement 874 adopté le 17 mars 2025 par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1258845005

CE25 0658

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- a) d'adopter, en vertu de *l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q. 2024, ch. 2), un projet de résolution autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel de 5 à 14 étages, destiné au logement social, aux conditions suivantes :

CHAPITRE I
TERRITOIRE D'APPLICATION

- 1. La présente résolution s'applique au territoire illustré à l'Annexe A du présent règlement et formé du lot à construire bordé par l'avenue Christophe-Colomb.

CHAPITRE II
AUTORISATIONS

- 2. Malgré le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274)* et le *Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments à des fins principalement résidentielles sur le lot numéro 2 497 668 du cadastre du Québec, bordés par les rues Saint-Hubert, de Louvain Est et l'avenue Christophe-Colomb (21-008), applicables au territoire décrit à l'article 1*, la construction d'un (1) bâtiment résidentiel est autorisée aux conditions prévues au présent projet de résolution.

3. À ces fins, il est notamment permis de déroger à la section III, chapitre II et à la section V.1, chapitre VII du Titre II du Règlement 01-274, en ce qui concerne les constructions hors toit, à l'article 81 du Règlement 01-274 et aux articles 10 et 15 du Règlement 21-008.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues au présent projet de résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III
CONDITION GÉNÉRALE

SECTION 1
BÂTIMENT

4. L'implantation des volumes du bâtiment doit être substantiellement conforme au plan de l'ANNEXE A de la présente résolution.
5. Le nombre d'étages maximal des volumes des bâtiments doit être conforme au nombre indiqué au plan de l'ANNEXE A de la présente résolution.
6. Pour un usage résidentiel, excluant une habitation unifamiliale, le nombre minimal d'unités de stationnement intérieur pour vélo est de 1 unité pour chaque 35 m² de superficie de plancher de logement, jusqu'à concurrence de 586 unités.
7. La fourniture pour un tiers d'une ou de plusieurs unités de stationnement sur une propriété privée est exigée pour la période durant laquelle elles sont non occupées par les établissements auxquels elles sont reliées accessoirement.

SECTION 2
OBJECTIFS ET CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

8. Toute demande de permis ou de certificat visant la construction ou l'agrandissement ou la transformation d'un bâtiment, ou l'aménagement d'un terrain doit être assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale conformément au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Achetsic-Cartierville 01-274 et au Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments à des fins principalement résidentielles sur le lot numéro 2 497 668 du cadastre du Québec, bordés par les rues Saint-Hubert, de Louvain Est et l'avenue Christophe-Colomb (21-008)*, selon les objectifs et critères applicables.

- b) de mandater le secrétaire d'arrondissement et / ou la mairesse de l'arrondissement d'Achetsic-Cartierville pour mener la consultation publique en arrondissement.

ANNEXE A

Plan préparé par la firme Provencher_Roy, daté du 24 mars 2025, et estampillé le 24 mars 2025 par la Division d'urbanisme, permis et inspections de l'arrondissement d'Achetsic-Cartierville.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1258373005

CE25 0659

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) ».

Adopté à l'unanimité.

40.013 1255317002

CE25 0660

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le renouvellement de la nomination de Mme Véronique Doucet à titre de directrice générale de la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) pour une période additionnelle de trois ans, soit du 25 avril 2025 au 28 avril 2028;
- 2- d'approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal, la SPJD et Mme Doucet prévoyant le prêt de service de cette dernière au sein de la SPJD selon les modalités qui y sont prévues, pour cette même durée.

Adopté à l'unanimité.

51.001 1257396001

CE25 0661

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le bilan annuel 2024 du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1254060001

Levée de la séance à 10h28.

70.001

Les résolutions CE25 0602 à CE25 0661 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Émilie Thuillier
Présidente du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville